

EDUCATION CIVIQUE 5ème

DROITS DE L'HOMME

Le droit à l'éducation

Objectifs spécifiques: Je dois être capable de

- reconnaître ses droits
- revendiquer ses droits
- remplir ses obligations relatives à l'éducation

Activité 1 : Evaluation des prérequis

Je rappelle mes leçons et je donne la bonne réponse:

- Les enfants ont des droits même s'ils sont encore dans le ventre de leurs mères.

 OUI NON

- Ce droit des enfants s'appelle le droit à la naissance et à la vie.

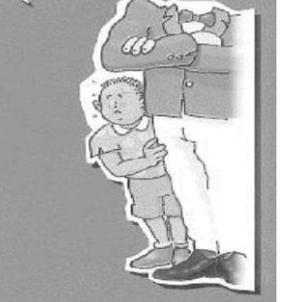
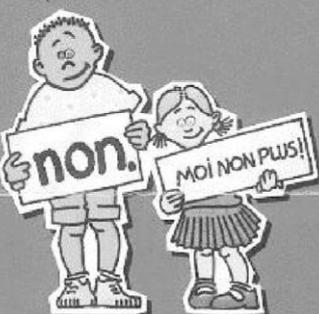
 OUI NON

- Les enfants ont encore beaucoup d'autres droits.

 OUI NON

Activité 2 : Mise en situation

Pour connaître les autres droits des enfants, j'observe les images et je complète les cases vides par les mots correspondants :

<p>N°1</p> 	<p>N°2</p> 	<p>N°3</p> 	<p>N°4</p> 
<p>N°5</p> 	<p>N°6</p> 	<p>N°7</p> 	<p>N°8</p> 
<p>N°9</p> 	<p>N°10</p> 	<p>N°11</p> 	<p>N°12</p> 
<p>Pouvoir jouer, danser, chanter</p>	<p>Avoir une alimentation suffisante, saine et équilibrée</p>	<p>Etre écoutés des adultes et pouvoir leur dire non</p>	<p>Ne pas faire la guerre ni la subir</p>
<p>Etre protégés de la violence et de l'exploitation des adultes</p>	<p>Aller à l'école</p>	<p>Avoir la liberté de pensée et de religion</p>	<p>Etre protégés des maladies et soignés</p>

Avoir un nom, une nationalité	Avoir une famille, être entourés et aimés	Avoir un refuge, être secourus	Les adultes doivent respecter et garantir nos droits
-------------------------------	---	--------------------------------	--

Activité 3 : Analyse - L'autre nom du droit qui me permet d'aller à l'école est le «.....»

- Je réponds par Vrai ou Faux

VRAI FAUX

L'éducation est nécessaire pour les enfants		
Tous les enfants sans exception ont le droit d'aller à l'école		
La place des filles est à la maison car l'éducation est réservée aux garçons		
Les enfants doivent quitter l'école pour aider leurs parents		

Activité 4 : Formulation des hypothèses

Je cite tout ce que je dois faire et toutes les règles que je dois respecter lorsque je suis à l'école :

A l'école, je dois :

-
-
-
-
-
-
-
-

Activité 5: Réinvestissement

Je me rends au bureau du Fokontany et je demande à un responsable si le non-respect des droit des enfants est puni par la loi ou non.

FORMALISATION/STRUCTURATION/SYNTHESE

« Toute personne a droit à l'éducation » : il s'agit de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant il existe encore dans le monde 860 millions d'adultes qui ne savent ni lire ni écrire, ainsi que 120 millions d'enfants qui ne peuvent pas aller à l'école. C'est pourquoi l'Organisation des Nations unies (ONU) s'est engagée avec les pays du monde à assurer avant 2015 l'accès à l'éducation primaire de tous les enfants, filles et garçons.

Le droit à l'éducation a été reconnu comme un **droit fondamental** en 1946. Il se traduit par une véritable **égalité des chances** : garçon ou fille, quels que soient ses origines et son milieu, doit pouvoir étudier aussi longtemps qu'il le veut et qu'il en a la capacité. »